

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile Question écrite n° 62207

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la nécessité de revaloriser le statut des aides à domicile. Plus de 100 000 personnes sont actuellement salariées des associations gestionnaires de service de maintien à domicile. De par leurs actions auprès des personnes âgées, ces personnes occupent une place majeure dans notre société et participent au renforcement du lien social. Cependant, leur statut professionnel demeure aujourd'hui très incertain. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures législatives et réglementaires que le Gouvernement envisage pour préciser et revaloriser le statut des aides à domicile.

Données clés

Auteur: M. François Cornut-Gentille

Circonscription: Haute-Marne (2e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 62207 Rubrique: Professions sociales Ministère interrogé: personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3359